



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

N° DEL 2018.01.31/022

Le **mercredi 31 janvier 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TOURISME 1

Objet : Renouvellement de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon en catégorie 1.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

Gilles MARTINEZ donne pouvoir à Gérard FROMM;
Mireille FABRE donne pouvoir à Nicole GUERIN;
Manuel ROMAIN donne pouvoir à Ann RASTELLO;
Catherine VALDENNAIRE donne pouvoir à Bruno MONIER;
Florian DAZIN donne pouvoir à Alessandro PICAT RE.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, FABRE Mireille, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L 133-1 et suivants et D 133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-032.0005 du 1^{er} février 2013 classant l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier dans la catégorie 1 ;

Considérant que ce classement, valable pour une durée de 5 ans, arrive à expiration ;

Considérant que l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon répond aux critères de classement en catégorie 1, notamment en développant une politique de promotion ciblée et en mettant en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus ; en étant une structure de type entrepreneurial ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone géographique d'intervention, laquelle supporte un flux touristique naturel important de provenance nationale et internationale ; en proposant des services variés de nature à générer des ressources propres et à justifier une politique commerciale déterminée ou encore en déployant des actions de promotion à vocation nationale ou internationale ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal de formaliser la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département ;

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans ;

Considérant que l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon déposera un dossier de renouvellement de classement en catégorie 1 auprès de la préfecture des Hautes-Alpes ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la constitution du dossier se rapportant au renouvellement du classement catégorie 1 ;
- De solliciter le renouvellement du classement de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon en catégorie 1 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM